

des sujets étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 30.

*[Handwritten signatures and scribbles]*

fera  
t. rue  
hapet.  
  
sur le  
ur l'as-  
le  
de  
  
il se  
une,  
cultivateur  
  
ur les  
ment  
la Fédé-  
  
sa volonté  
réempois-  
e les  
  
ve par  
  
à 20h.30.  
  
cinquante  
  
mille  
ctious  
signations  
qui

Compte-Rendu de la séance du Conseil municipal, du 6 Avril 1968

Le six avril mil neuf cent soixante huit à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Chenecy, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de son maire.

Étaient présents : MM. Judith, Adjoint, Lauet, Legrand, Violette, Dhont, Robert Maire.

Excusés : M. Gilles, Cumant, Poubois.  
cb. Gibert à M. Lauet  
cb. Roy à M. Gaudy  
cb. Rabier à M. Violette  
cb. Rice à M. Dhont  
cb. Ciroufflet à M. Robert  
cb. Baulieu à M. Judith

Excusés : MM. Gilles, Cumant, Changenet

approuvé les rectifications ci. contre

*[Handwritten signatures and scribbles]*

Délibération n° 16-68: Budget

Suivant délibération du 6 avril, la valeur du centime a été modifiée:

Foncier bâti : 116,10  
Foncier non bâti : 44,86  
Contribution mobilière: 270,40  
Patente : 273,25  
704,61

Le Conseil municipal;  
Vu le budget approuvé pour 1967 et les comptes-rendus, tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 1966,

Vu le projet présenté pour l'année 1968 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles s'élèvent à la somme de: 958 854,93 Frs

Il ressort que le nombre de centimes à inscrire au budget primitif 1968 est ramené à 53.584.

tandis que les recettes ne s'élèvent qu'à: 581 303,12 Frs  
En conséquence, il reste à pourvoir à une insuffisance de: 377 551,81 frs nécessitant 59.070 centimes

*[Handwritten signatures and scribbles]*



Considère qu'il y a lieu d'autre part, de modifier, en tenant compte de la variation du centime communal, le montant des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1968, pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement,

Adopte le budget à l'unanimité.

Délibération n° 17-68: Rémunération du personnel communal et indemnité de fonctions:

Le Conseil Municipal vote la révision automatique au maximum de l'indice des traitements et indemnités du personnel communal et confirme l'automatisme de la révision, après majoration de 15% au taux maximum, précédemment votée, par rapport aux indices des traitements de la fonction publique.

Délibération n° 18-68: Création d'un deuxième poste de femme de service aux écoles

Le conseil Municipal décide la création d'un deuxième poste de femme de service à l'école maternelle.

Délibération n° 19-68: Modification de certaines échelles de traitement:

Le conseil Municipal adopte le classement des nouvelles échelles pour les traitements du personnel

Délibération n° 20-68: Casse d'assainissement:

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 1968, les charges du service d'assainissement communal:

1°) en ce qui concerne les eaux usées, au moyen d'une redevance à percevoir sur les usagers, en fonction de leur consommation d'eau

2°) en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales, par une contribution de la Commune.

Les charges afférentes aux eaux pluviales sont évaluées forfaitairement à 30% des dépenses de fonctionnement et à 40% des frais financiers: intérêts et amortissement des emprunts contractés pour la construction des ouvrages d'assainissement communaux

Le financement des dépenses d'eaux usées est assuré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968 par une redevance d'assainissement égale à 0,30 frs par mètre cube d'eau vendue aux riverains, des voies ou portions de voies desservies par un égout (qu'ils y soient ou non raccordés.)

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale  
1<sup>er</sup> Bureau  
N° 02220

Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 3 Mai 1968  
Pour le Préfet

Prefecture de l'ESSONNE  
Direction de l'Administration  
Communale 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 03139 - Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 28 Juin 1968  
Le Préfet. Pour le Préfet, le  
Directeur de l'Administration  
Communale. signe illisible

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale  
1<sup>er</sup> Bureau  
N° 02540

Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 11 Mai 1968  
Le Préfet

Pour le Préfet et pour  
le Délégué  
Le Directeur de l'Adminis-  
tration

- PREFECTURE DE L'ESSONNE  
Direction de l'Administration  
Communale 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 03160 - Vu et  
APPROUVE - Corbeil-Essonnes  
le 26 JUIN 1968 - Le  
Préfet. Pour le Préfet, le  
Secrétaire Général. signe  
illisible



Le recouvrement des redevances d'assainissement sera confié à Monsieur le Receveur Municipal.

Le Montant des annuités est de

Capital	96.545, 82 frs
Intérêts	35.750, 84 frs
	60.794, 98 frs

La consommation d'eau assainie est estimée à 130906 mètres-cube.

Téléphone:

Le Conseil Municipal prends note de la livraison du nouveau satellite automatique de la commune

- Cabine téléphonique: Le Conseil Municipal note la création d'une deuxième cabine téléphonique à la poste de Chenecy.

Réception définitive de la Gendarmerie:

Le Conseil Municipal approuve la réception définitive de la caserne de Gendarmerie; par la Commission des Travaux.

- Autoroute: Le conseil Municipal apprend avec satisfaction que les panneaux de sortie de l'autoroute, comporteront à nouveau, le nom de notre commune

- Rapport n° 3-5: Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté par Monsieur Violette, sous le numéro 3-5, pour la Commission de la Voirie. Il convient d'ajouter à ce rapport, l'additif suivant:

Le sentier Baucher sera refait par la Société Rivaud, depuis la propriété Le Lohic jusqu'à la voie de desserte.

La Commune assurera après ces travaux, la réfection de la portion restante jusqu'à l'Avenue du Général Leclerc, par une couche bitumineuse pour passage piétons ou voitures légères

- Délibération n° 21-68: Construction d'une canalisation "Eaux pluviales", sous les rues canovilles, Jean Jaurès, du parc, des écoles, clas Renault:

Le Conseil Municipal approuve le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Essonne pour l'étude du projets, la direction et la surveillance des travaux



de construction d'une canalisation "Eaux pluviales"

- Clos Renault,
- rue du Parc,
- rue Canoville
- rue Jean Jaurès
- rue des Ecoles

Délibération n° 22.68. Gymnase

Le Conseil Municipal,

1°) - Sur la visite à Versailles d'un gymnase Jassermoz.

2°) Sur la visite à Fresnes d'un gymnase présenté par l'Architecte Jauven,

3°) Sur l'exposé de Monsieur Crastour de Beceps pour un projet en dur,

Constata que ces trois projets sont conformes et agréés par le Ministère

Après avoir recueilli tous les avis et entendu le point de vue de chacun et les explications du Maire

- Rejette Fresnes pour son esthétique,

- Rejette le projet en dur à cause des surprises possibles en travaux supplémentaires

- Opte pour le gymnase type C, avec les annexes du type B, présenté par Jassermoz, pour un montant de 760.000 francs, avec un sol en Caraflex.

Donne tous pouvoirs au Maire pour faire approuver ce projet, et contracter auprès des caisses privées les emprunts nécessaires.

Consent expressément, afin de ne pas retarder indéfiniment cette opération d'une part, et afin d'utiliser ses installations à son gré d'autre part, à ce que cette réalisation ne soit pas subventionnée.

En effet, il estime à 85.000 francs environ, le montant des annuités nécessaires, qui commenceront à courir en 1969.

Or, il entend ne pas accroître les charges des contribuables par rapport au budget primitif 1968. C'est pourquoi, il affectera à ces dépenses les sommes qu'il a affectées en section extraordinaire au primitif 1968, pour l'assainissement, l'aménagement du cimetière et l'éclairage du stade.



Vu la circulaire 623 du 19 mars 1968 confirmant l'exclusion de certaines communes du champ d'application de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, portant modification de la législation relative au rapport des bailleurs et locataires

Décide le maintient du statu-quo.

Rapport n° 4-1: Le Conseil Municipal entend le rapport n° 4-1 de la Commission d'attribution d'H.L.M. et fixe la liste d'attente nouvelle, à compter de la prochaine attribution; y rajoute  
— au n° 8 des F2: Madame Bertrand  
— au n° 2 des F2 a classer: Madame Cagenave  
— au n° 2 des F3 a classer: Monsieur Dusserre

Rapport n° 4-2: Le Conseil Municipal entend le rapport n° 4-2 de la Commission des fêtes, de Monsieur Roy.

Approuve l'emplacement des forains, place de la gare, ainsi que la déviation de circulation et confirme les garanties données par le Maire à la S.M.C.F. pour la cour marchandises.

Fête du 14 juillet: Le Conseil Municipal, En ce qui concerne les 13 et 14 juillet, maintient sa confiance à la commission spéciale de cette organisation, à laquelle il donne tous pouvoirs.

Demande à Monsieur Lauet de contacter l'orchestre de la Saint-Pierre

Cinéma: Le Conseil Municipal Entend le rapport de Monsieur Hbot concernant la cession du cinéma

Constata qu'il ne peut rien faire pour y remédier, mais demande au Maire de rechercher avec Monsieur Hbot un appareil de projection et un écran, qui permettraient de continuer les séances de spectacles aux Anciens dans la salle de la Maison des Associations et de la Culture

Approuve la sortie prévu en Mai et Juin pour les anciens

Le Conseil Municipal prend note des diverses lettres qui lui sont adressées et passe à l'ordre du jour.

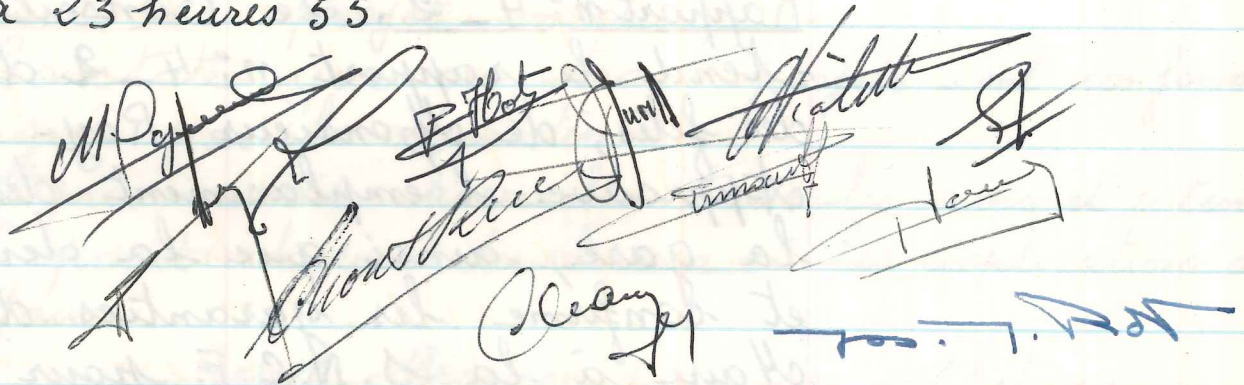


## Questions diverses:

Monsieur Dhont : Demande à ce qu'il soit tenu compte pour les vacances de neige, des enfants de Mennecy fréquentant l'école d'Ormoiy  
Monsieur Cirouflet : Demande la confirmation de 50% des HLM à disposition de la commune, avec rez-de-chaussées - 1 pièce pour les personnes âgées.

Le Maire répond que cela a toujours été prévu.

Les sujet étant épuisés, la séance est levée à 23 heures 55

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'M. Dhont', 'M. Cirouflet', and 'M. Gilbert', some with dates like '24 mai 1968'.

---

## Compte - Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Mai 1968

Le vingt-quatre mai mil neuf-cent soixante huit à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Mennecy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Gilbert, Judith, Adjoint, Gilles, Louet, Cumant, Rice, Gaudy, Changenet, Legrand, Cirouflet, Violette Dhont, Hot, Robert, Le Maire

Pouvoir : M. Baulieu à M. Judith.

En congés : M. Roy

Excuse : M. Rabier

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la précédente séance.

Le Maire rend un hommage particulier à Monsieur Sales, ancien Garde-Champêtre de la Commune.

Son service, pendant de très nombreuses